



*Pays de Lourdes
et des Vallées
des Gaves*

Rapport d'activités

2024



SOMMAIRE

Présentation générale

<i>Le rôle du PLVG</i>	6
<i>Le territoire du PLVG</i>	7
<i>Retour en images</i>	8
<i>Les élus</i>	10
<i>L'équipe du PLVG</i>	12
<i>Organigramme</i>	13
<i>Bilan financier</i>	14
<i>Communication</i>	16

5

Gestion des milieux aquatiques

<i>Études et démarches</i>	18
<i>Zoom sur certains chantiers PPG</i>	20
<i>Travaux menés hors PPG</i>	21
<i>Natura 2000</i>	22
<i>Un nouvel environnement de travail</i>	23
<i>L'Atelier Chantier d'Insertion A.C.I</i>	25
<i>SPANC</i>	26

17

Prévention des Inondations

<i>Études menées en 2024</i>	28
<i>Atlas des zones inondables</i>	30
<i>SLGRI</i>	31
<i>Régularisation des systèmes d'endiguement</i>	32
<i>Travaux d'entretien</i>	33
<i>De nouveaux outils de surveillance</i>	36
<i>La gestion des crues</i>	37

27

Développement

<i>Mission Tourisme Vélo</i>	41
<i>Voie verte des Gaves</i>	44

39

Sur un territoire couvrant 85 communes, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) mène des projets structurants à la fois pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI), l'assainissement non collectif et la promotion touristique via la filière vélo (avec la gestion de la Voie Verte des Gaves), pour le compte de ses deux membres : la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Ce rapport d'activité vous détaille pourquoi et comment notre syndicat a été présent durant l'année 2024. Après 5 ans de présidence, il est extrêmement satisfaisant de voir aboutir les projets, qu'il s'agisse de nouveaux ouvrages pour la protection des populations contre les inondations (système de protection sur le Bernazau), de l'utilisation de techniques novatrices en génie-végétal, de la maintenance régulière (entretien des cours d'eau, contrôle des installations d'assainissement autonome, ...), de la promotion touristique (avec de nouvelles brochures touristiques) ou encore de la surveillance et de l'anticipation du PLVG lors des inondations du 3 (sur Cheust) et 7 septembre 2024 (sur Héas).

Vous y trouverez également de nouvelles collaborations qui ont permis de développer

des projets innovants pour le compte ou en accompagnement de collectivités du territoire : réfection de berges à Beaucens, ouvrage pour le passage de la faune à Lau-Balagnas, réfection d'une zone humide à Arras-en-Lavedan ou encore la résorption d'une ancienne décharge à Agos-Vidalos. Ces collaborations fructueuses témoignent de la volonté d'agir ensemble pour un avenir plus sûr et durable.

Ces concrétisations ne pourraient voir le jour sans le soutien technique et financier, principalement de l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, ... Ces réalisations sont également riches de l'engagement et du travail de la quarantaine d'agents du PLVG.

La réactivité de notre syndicat et sa visibilité sur le territoire sont également liées au fait de disposer d'une régie travaux dont le rôle est d'assurer de nombreux travaux de restauration sur le cours d'eau, d'entretien de la voie verte, tout en contribuant à la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi, car leur redonner goût à la vie active est aussi une action du PLVG.

Tout cela contribue à reconnaître l'utilité opérationnelle de notre syndicat pour

le territoire, les élus, les habitants et les touristes. Je demeure attentif aux réalités et aux évolutions, afin de concilier les besoins et ainsi guider le PLVG vers un avenir ambitieux, bien qu'empreint d'humilité.

Ensemble, continuons à bâtir des solutions résilientes et à protéger notre environnement !



Thierry Lavit
Président du PLVG

Présentation générale

The background of the slide features a serene sunset scene over a body of water, with a dark silhouette of a forested shoreline. A large, semi-transparent yellow rectangle is positioned on the right side of the image. Overlaid on this yellow rectangle is a white circular icon containing three horizontal lines, resembling a hamburger menu. A thin, curved orange line is located just below the title text.



Le rôle du PLVG

Le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PLVG) est un syndicat mixte, créé en 2014, issu de la fusion de trois syndicats.

2 intercommunalités membres

Les missions du PLVG sont assurées pour le compte de ses 2 EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) membres qui financent le fonctionnement du syndicat : la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG sur la totalité de son périmètre) et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP sur sa partie Sud).



3 missions

Le PLVG assure :

- La compétence Gestion des **Milieux Aquatiques** et la **Prévention des Inondations** (GeMAPI), depuis 2017
- Le Service Public d'**Assainissement Non Collectif** (SPANC)
- Une mission **tourisme** avec le développement de la filière vélo, la gestion de la voie verte des gaves et le développement de l'application Patrimoine en Balade



2 SITES

- SIÈGE ADMINISTRATIF
À LOURDES
- ATELIER TECHNIQUE
À SAINT-SAVIN

Le territoire du PLVG

Le PLVG intervient sur le bassin versant du gave de Pau Bigourdan, de la frontière espagnole à St-Pé-de-Bigorre. Il couvre la totalité de la CCPVG et la partie sud de la CATLP.

Quelques chiffres

300 km de cours d'eau

39 000 habitants

30 élus délégués

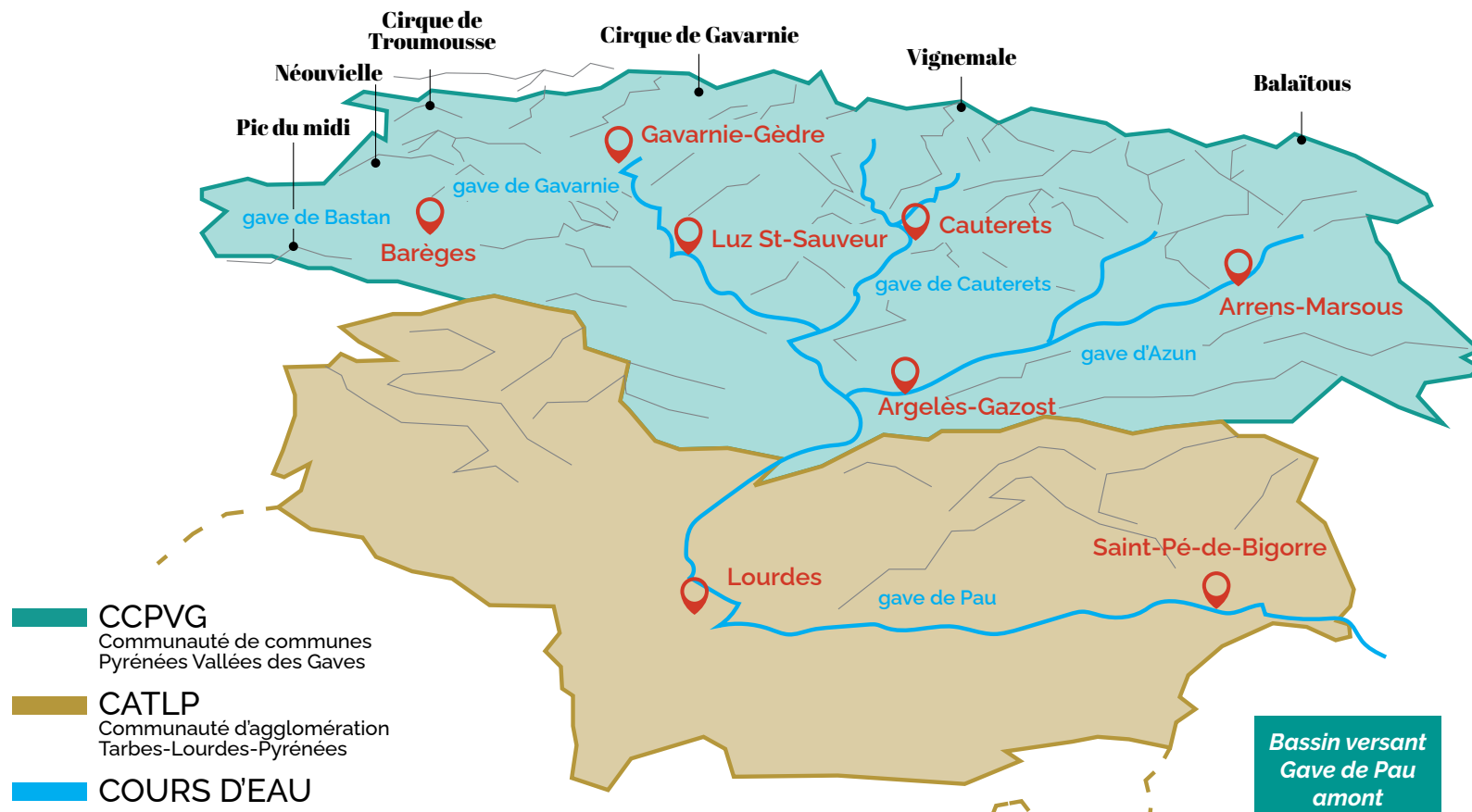
85 communes

1 312 km² de bassin versant

2 membres (CCPVG et CATLP)

43 agents

5 millions d'€ de budget réalisé en 2024





Retour en images

Janvier



Annualisation de la tarification des contrôles périodiques du SPANC

Février



Film d'animation sur le fonctionnement des gaves

Mars



Nouveau site web du PLVG

Avril



La voie verte labellisée Tourisme & Handicap

Mai



Gour'Mai à vélo

Juin



Nouveau livret Patrimoine en Balade

Juillet



📷 Réfection de berge en génie végétal, à Beaucens, pour la CCPVG

Août



📷 Accompagnement de la commune d'Agos-Vidalos pour la résorption d'une ancienne décharge

Septembre



📷 Intervention du PLVG lors de la crue majeure du 07/09/2024 à Héas

Octobre



📷 Accompagnement de la commune de Lau-Balagnas pour restauration d'un passage pour la faune et les hautes eaux

Novembre



📷 Confortement du système d'endiguement à Pierrefitte-Nestalas Soulom

Décembre



📷 Restauration d'une zone humide à Arras-en-lavedan



Les élus

Le conseil syndical du PLVG

Le PLVG est représenté par 30 délégués (et 30 suppléants), nommés en 2020, membres des 2 intercommunalités, présidés par M. Thierry Lavit.

Les élus se réunissent au sein du conseil syndical qui est l'instance de décision du PLVG. Ils décident de l'activité de la structure, projets, études, travaux, ressources humaines, budget, ... Les décisions font l'objet d'un vote et doivent obtenir la majorité pour être approuvées.



📷 Élus du PLVG et partenaires en comité de pilotage



CCPVG



TLP

Titulaire	Titre/Fonction	Suppléant	Titre/Fonction
Serge LAGUIBEAU	Maire ADAST	Noël PEREIRA DA CUNHA	Maire PIERREFITTE-NESTALAS
Christophe MENGELLE 3^{ème} VP	CM ARGELES-GAZOST	Gaëlle VALLIN	Maire ARGELES- GAZOST
Loïc RIFFAULT	CM ARGELES-GAZOST	Françoise PAULY	CM ARGELES- GAZOST
Pierre CABARROU	CM ARRENS-MARSOUS	Philippe MYLORD	CM ARGELES- GAZOST
Corinne GALEY 1^{ère} VP	Maire AUCUN	Léna LHUISSET	CM ARGELES- GAZOST
Régis BAUDIFFIER	Maire AYROS-ARBOUX	Charles LEGRAND	Maire ARRAS-EN- LAVEDAN
Pascal ARRIBET 5^{ème} VP	Maire BAREGES	Serge CABAR	Maire AYZAC-OST
Christophe BORE- CAVALLERO	CM ESTAING	Bernard PELUHET	Maire BUN
Raymond THEIL	Maire ESTERRE	Virginie TEXIER	CM CAUTERETS
Thierry DUMESTRE- COURTIADÉ (membre Bureau)	Maire GAILLAGOS	Jérôme LURIE	CM LUZ ST SAUVEUR
Jean-Baptiste RAMON	Maire GEZ	Guy LONCA	Maire VISCOS
Annie SAGNES	Maire LUZ ST SAUVEUR	Audrey BOIRIE	Maire BEAUCENS
Dominique GOSSET 6^{ème} VP	Maire OUZOUS	Jacques MATA	CM PIERREFITTE- NESTALAS
Mathieu CUEL	Maire SALLES	Bernard SOUBERBIELLE	Maire BETPOUEY
Xavier MACIAS	Maire SOULOM	Eric CASTAGNE	Maire de SAZOS

Titulaire	Titre/Fonction	Suppléant	Titre/Fonction
Jean-Louis CAZAUBON 2^{ème} VP	Maire POUEYFERRE	Stéphane ARTIGUES	CM POUEYFERRE
Marie PLANE 4^{ème} VP	Maire ARTIGUES	Valérie LANNE	Maire ARRAYOU- LAHITTE
Jacques GARROT	Maire LUGAGNAN	Jean-Marc BOYA	Maire ADE
Jean-Claude CASTEROT	Maire GEU	Marie-Henriette CABANNE	CM LOURDES
Francis LAFON-PUYO	Maire BARLEST	Paul SADER	Maire VIGER
Joseph FOURCADE (membre Bureau)	Maire GER	Jean-Noël CASSOU	Maire OURDIS- COTDOUSSAN
Jean-Claude PIRON	CM TARBES	Paul HABATJOU	Maire ARCIZAC-EZ- ANGLES
Gilbert GRAVELEINE	Maire SAINT-CREAC	Eric ABBADIE	Maire JULOS
André LABORDE	Maire ASPIN EN LAVEDAN	Guy VERGES	Maire LOUBAJAC
Marc PITIE	CM LEZIGNAN	Yvette LACAZE	Maire LES ANGLES
Claude CAUSSADE	Maire PEYROUSE	Ange MUR	Maire JARRET
Thierry LAVIT Pdt	Maire LOURDES	Christiane ARAGNOU	Maire SERE-LANSO
Cécile PREVOST	CM LOURDES	Evelyne LABORDE	Maire OMEX
Sylvie MAZUREK	CM LOURDES	Agnès LABARTHE	Maire ARRODETS- EZ-ANGLES
Mohamed DILMI	CM LOURDES	Pierre DARRE	Maire GAZOST

VP = vice-président / CM = conseiller municipal

Le bureau du PLVG

Le PLVG est également composé d'un bureau, représenté par les **9 membres** suivants :

Président	Thierry LAVIT	CATLP
1 ^{er} VP GeMAPI	Corinne GALEY	CCPVG
2 ^e VP Politiques contractuelles	Jean-Louis CAZAUBON	CATLP
3 ^e VP GeMAPI Travaux Brigade Verte-ACI	Christophe MENGELLE	CCPVG
4 ^e VP SPANC	Marie PLANE	CATLP
5 ^e VP Tourisme-Cyclo	Pascal ARRIBET	CCPVG
6 ^e VP Finances	Dominique GOSSET	CCPVG
Membre	Joseph FOURCADE	CATLP
Membre	Thierry DUMESTRE-COURTIADE	CCPVG

Le bureau se réunit préalablement aux conseils syndicaux et pour traiter spécifiquement des affaires générales (personnel, budget, statuts, ...). Pour une meilleure réactivité, le président et le bureau disposent de certaines délégations relatives aux marchés publics, aux finances, au personnel, ... pour des montants ne remettant pas en cause le budget global du PLVG.



 Elus et agents en action en commission GeMAPI

2 commissions et 1 conseil d'exploitation

Pour étudier les projets techniquement, les contraintes administratives, les modalités financières, leur programmation, ... les élus se réunissent en commissions thématiques. Il y a 2 commissions :

Composition de la commission GeMAPI :

Corinne GALEY, Jean-Claude CASTEROT, Jérôme LURIE, Xavier MACIAS, Marie PLANE, Raymond THEIL, André LABORDE, Pascal ARRIBET, Christophe MENGELLE, Thierry DUMESTRE-COURTIADE, Joseph FOURCADE, Pierre CABARROU, Thierry LAVIT.

Composition de la commission Tourisme :

Christophe MENGELLE, Régis BAUDIFFIER, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Baptiste RAMON, Loïc RIFFAULT, Matthieu CUEL, Jacques GARROT, Pascal ARRIBET, Dominique GOSSET.

Composition conseil d'exploitation du SPANC

Marie PLANE, Cécile PREVOST, Joseph FOURCADE, Pierre CABARROU, Mathieu CUEL.

Chiffres clés en 2024

6 conseils syndicaux

7 commissions

4 bureaux

1 commission extra-ordinaire
post-crise

64 délibérations

57 décisions



L'équipe du PLVG

Des salariés au service des projets

Une équipe d'une **quarantaine d'agents** œuvre quotidiennement pour agir au service des biens et des personnes du territoire du PLVG. Les **3/4 sont des salariés permanents et 1/4 des salariés en transition professionnelle** au sein de l'Atelier Chantier d'Insertion.

Les salariés des pôles GeMAPI, Ressources et Moyens, Tourisme et SPANC ont leurs bureaux au siège du PLVG à Lourdes. Le personnel technique de la Régie Travaux est quant à lui basé sur la commune de Saint-Savin.

5 chiffres clés

43 salariés

36.7 ETP

70% hommes

88% filière technique

1.1 M€ masse salariale

La stabilité des équipes

Malgré de nombreux recrutements en raison de la fin de contrats de salariés occupant des postes permanents notamment, l'année 2024 a connu assez peu de mouvements de personnel :

- **Emmanuel LE BAYON**, déjà présent au sein du pôle ingénierie GéMAPI, s'est vu confier la mission de Chef de Service Prévention des Inondations en janvier,
- L'équipe de l'Atelier Chantier d'Insertion a intégré **David FORNIES** en tant qu'Encadrant Technique d'Insertion à la fin du printemps, puis **Anne-Claire COURCHINOX** en novembre en qualité de Responsable du Chantier d'Insertion,
- **Stella BABASSUD et Rémi COUSTALAT** sont venus en renfort de l'équipe de la Brigade Verte en tant qu'agents d'entretien des espaces naturels d'août à décembre.

La santé et la sécurité des salariés toujours au cœur des préoccupations du PLVG

- Un travail collaboratif avec les salariés, les assistants de prévention et le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées a permis d'aboutir à la refonte du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). La nouvelle version du DUERP et le plan d'actions ont été validés en fin d'année 2024,
- La rédaction d'un Guide des Bonnes Pratiques de Terrain,
- L'élaboration d'un protocole « Comment réagir face aux comportements anormaux d'un collègue » dans le cadre d'un travail collaboratif avec la Médecine du Travail visant à prévenir et prendre en charge les addictions en milieu professionnel. Une action de formation des salariés en situation de management a été organisée à l'automne 2024,
- L'organisation d'un accueil sécurité pour tous les nouveaux arrivants dans la collectivité y compris les stagiaires,
- La formation et l'actualisation des compétences des Sauveteurs Secouristes du Travail ou des salariés formés aux Premiers Secours Citoyens (plus de 95% des salariés du PLVG formés).

Un soutien aux déplacements domicile-travail plus durables

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le PLVG a mis en place le Forfait Mobilités Durables qui est un dispositif financier de soutien aux salariés du secteur privé et agents de services publics pour leurs déplacements domicile-travail s'ils utilisent un moyen de transport alternatif : vélo, covoiturage, autopartage...

15 salariés du siège ou de la Régie Travaux, se sont inscrits dans ce dispositif. En cette 1^{ère} année d'existence, ce forfait a incité les salariés de Lourdes à recourir davantage à l'usage du vélo et ceux travaillant à Saint-Savin à pratiquer le covoiturage.

Au total le PLVG a consacré une enveloppe de 3 600 € qui s'ajoutent aux 880 € de soutien au frais de transports en commun (obligation de prise en charge à 75%).

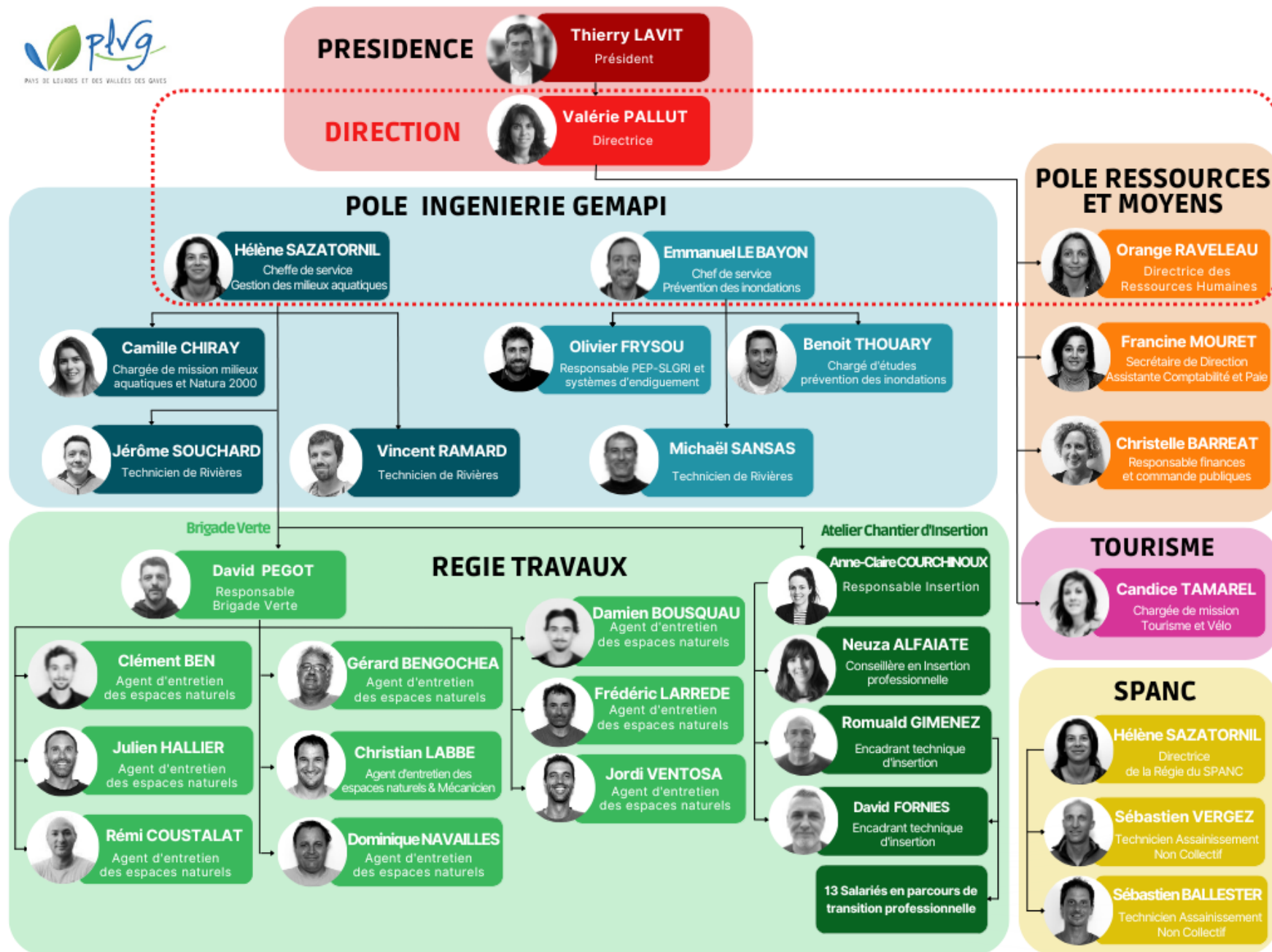
58 534 km non réalisés en voiture soit l'équivalent de **1,5 fois le tour de la Terre**



20 tonnes de CO₂ non produites soit l'équivalent de **10 allers/retours Paris New-York en avion**



Organigramme





Bilan financier

Les ressources financières et les dépenses du PLVG sont gérées au travers de trois budgets :

- Le **budget principal** pour le fonctionnement général de la structure, ainsi que la gestion de la mission tourisme
- Le **budget annexe GeMAPI** spécifique à la gestion des cours d'eau et la prévention des crues
- Le **budget annexe du SPANC** qui doit avoir une autonomie financière, en tant que service public industriel et commercial

Le PLVG ne se finance pas directement par la fiscalité, mais par les cotisations de ses membres, des emprunts et les subventions des organismes publics comme l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie, le Département des Hautes-Pyrénées. Pour contribuer au budget GeMAPI, les membres peuvent prélever la taxe GeMAPI, qui s'ajoute aux impôts locaux.

Les chiffres et résultats présentés ci-après proviennent des comptes financiers uniques du budget 2024 réalisé et validé par les élus du PLVG le 03 avril 2025.

Le budget global 2024 s'est élevé à 5 millions d'Euros en dépenses réalisées.

Le budget principal

FONCTIONNEMENT

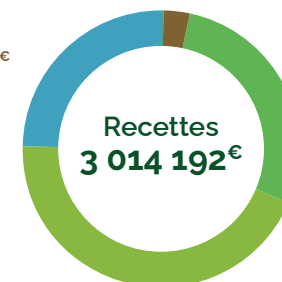
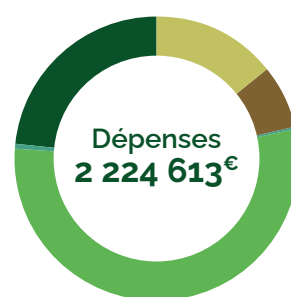


INVESTISSEMENT

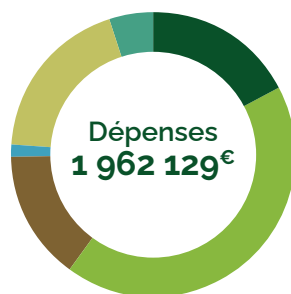


Le budget annexe GeMAPI

FONCTIONNEMENT

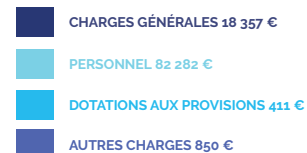


INVESTISSEMENT



Le budget annexe du SPANC

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT





Communication

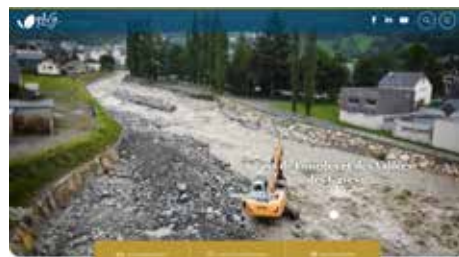
Le PLVG communique !



Le site Internet : plvg.fr

Ce nouveau site web a été conçu pour être plus pédagogique, plus synthétique et surtout offrant une ergonomie compatible avec les différents outils informatiques d'aujourd'hui. L'accent a été mis sur le visuel, l'amélioration graphique en lien avec l'image du PLVG, ...

Vous y trouverez une présentation du syndicat, la description des actions, mais aussi des actualités des zooms sur certains projets, de la documentation, des vidéos, ...



Les réseaux sociaux

L'actualité du PLVG est aussi disponible sur les réseaux sociaux, au travers de :



Une page Facebook, développée depuis 2018, à destination du grand public pour communiquer sur les actions menées sur le territoire.

1 600 followers (+85 par rapport à 2023)

60^{ème} de publications



Une page LinkedIn, créée en 2022 et permettant d'échanger avec la communauté professionnelle et scientifique.

520 abonnés (+200 par rapport à 2023)

50^{ème} de publications



La radio Fréquence Luz

Le marché avec Fréquence Luz a été relancé en 2024, ce qui a permis de réaliser :

- 5 reportages sur les chantiers en cours, les espèces invasives et le comptage d'espèces protégées
- 1 interview de la directrice à l'occasion des actions post-crue du 07/09/2024 menées sur le territoire
- La diffusion de 2 messages d'intérêt général à raison de 169 spots sur le risque inondation et la néosporose.

Les reportages et interviews restent disponibles en podcast sur le site internet de la radio : www.frequenceluz.com



La communication Altamonta

Dans le cadre d'une mission vélo, le PLVG dispose également d'outils de communication qui ont été relancés en 2024, pour présenter la destination **Altamonta** :

Un site internet
pyrenees-cyclo.com



Une page Facebook **140** followers



Une page LinkedIn **400** followers



Milieux aquatiques

Études et démarches

Etude de définition du Plan de Gestion Pluriannuel des cours d'eau (PPG) et Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides (PGSZH) 2027/2031

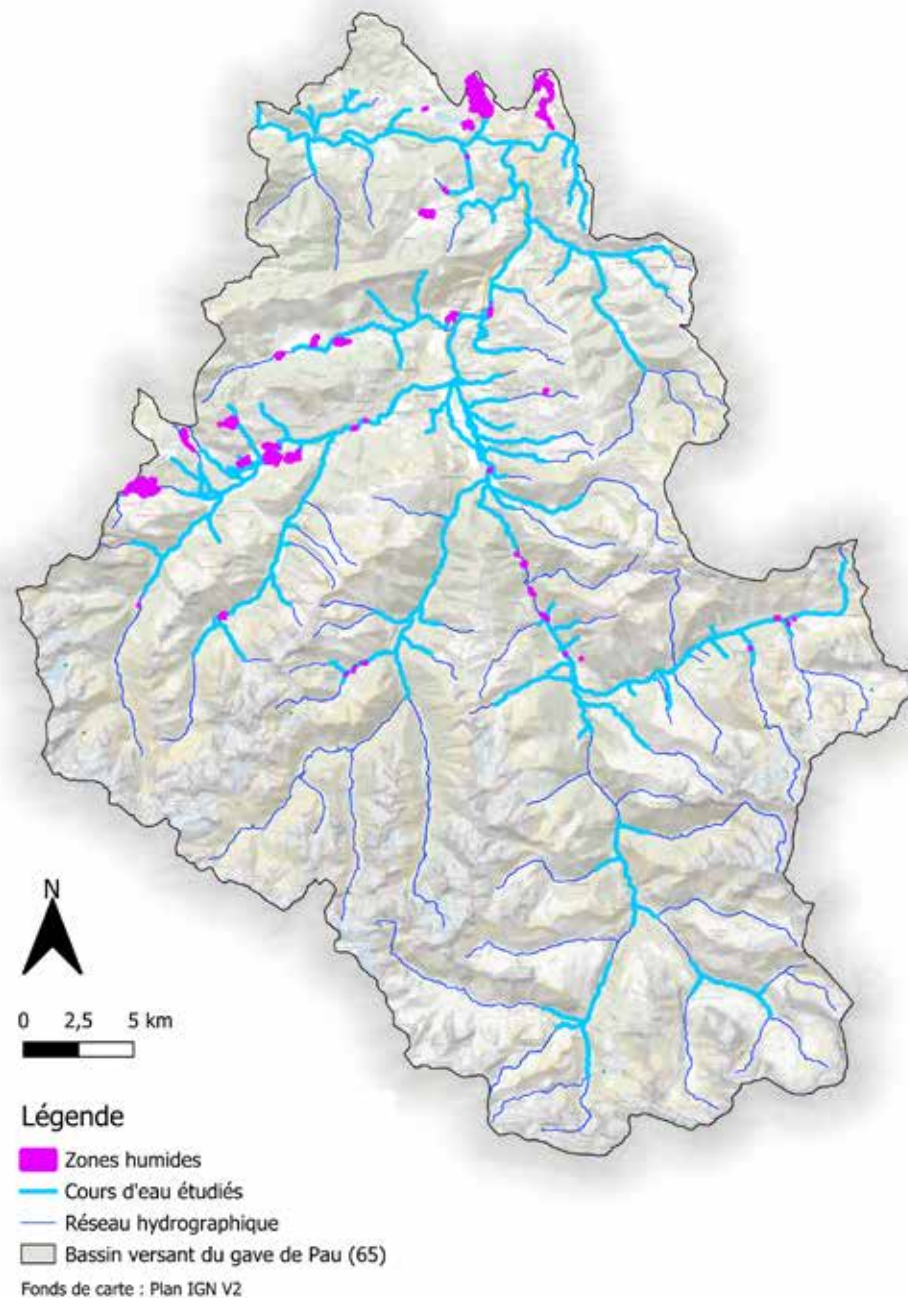
Le PPG en cours 2020/24 se poursuit sur la période de transition 2025/26. En parallèle, afin d'élaborer le prochain programme de gestion, une étude de deux ans a commencé en 2024 ; elle prend en compte les cours d'eau (238km), comme le PPG actuel, mais également certaines zones humides (252 ha). Pour cela, le PLVG a fait appel à un bureau d'étude CE3E qui a réalisé l'état des lieux et le diagnostic durant l'été 2024. Chaque cours d'eau et zones humides étudiés ont fait l'objet de relevés de terrain et de fiches descriptives permettant de mettre en avant les points forts et les problématiques rencontrés.

En 2025, un travail de concertation sur la définition de la stratégie de gestion sera organisé avec les partenaires et les élus territoire, base à partir de laquelle sera ensuite élaboré le programme d'actions.

Une charte, une nouvelle étape vers la construction d'un SAGE sur le gave de Pau

Suite à l'étude d'opportunité pour la mise en place d'un outil de gestion de l'eau à l'échelle du Gave de Pau menée en 2022 et 2023 par le PLVG, le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau aval (SMBGP) et l'Institution Adour, les 3 collectivités se sont engagées, en 2024, **pour l'élaboration d'une charte de gestion de l'eau sur le bassin du gave de Pau.**

Pour cela, une animatrice, Marie FURET a été recrutée depuis le 3 février 2025, pour 3 ans, afin de construire et mettre en œuvre cette charte, en préalable à l'installation d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Elle est basée au SMBGP, mais son poste (financé à 80%) est partagé entre les 3 structures sur le reste à charge. L'objectif est d'aboutir à la signature de la charte à la fin de l'été 2025, à l'issue d'un gros travail de concertation. Elle concernera tous les usagers de la frontière espagnole à la confluence avec l'Adour, que ce soit le grand cycle de l'eau (GeMAPI), le petit cycle (eau potable et assainissement) et autres activités et usages de l'eau (prélèvements, sports d'eaux vives, ...).



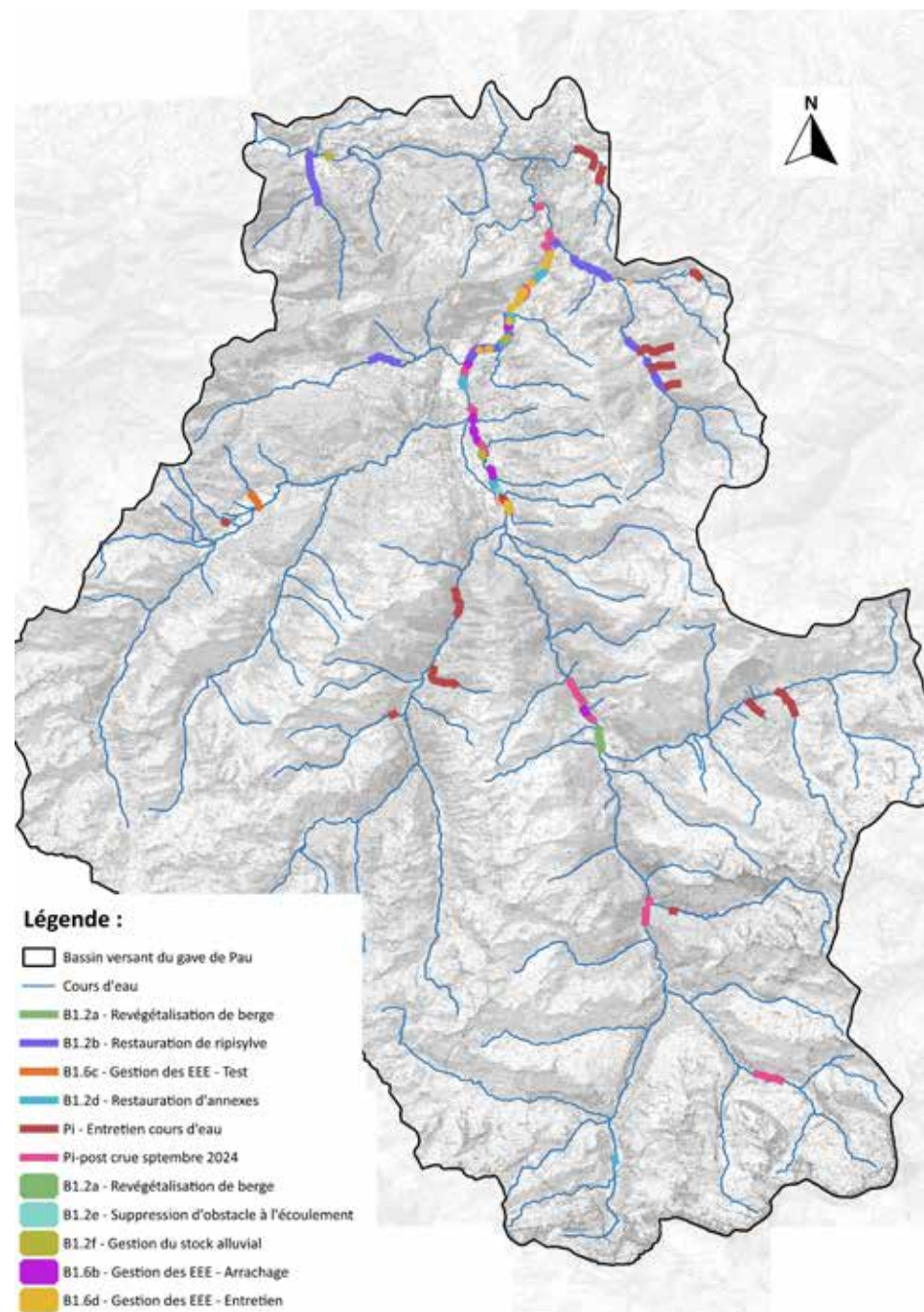
Travaux de gestion des milieux aquatiques

Principaux travaux réalisés en 2024, dans le cadre du PPG :

- Près de **15 km de cours d'eau et 5 ha de surfaces restaurés** pour améliorer la qualité et le fonctionnement des milieux (gestion de la ripisylve, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, réouverture d'annexes fluviales et revégétalisation de berges),
- **5 000 m² d'atterrissement gérés** pour favoriser le transit sédimentaire,
- **15 km de cours d'eau entretenus** afin de limiter le risque d'inondation (entretien courant et post-crue).

Ces travaux représentent un **investissement d'environ 840 000€ TTC, financés à près de 70%** par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil régional Occitanie et le Département des Hautes-Pyrénées.

70% de ce programme a été réalisé par la régie du PLVG (brigade verte et atelier chantier d'insertion) et 30% par des entreprises.



Zoom sur certains chantiers PPG

Cette année encore, d'anciens bras du gave de Pau et de Gavarnie ont été reconnectés au lit principal sur les communes de Geu, Ger, Agos-Vidalos et Gavarnie-Gèdre.

Le coût de ces chantiers est très variable, de 10 000 à 90 000 € pour l'année 2024.

Ce coût dépend notamment de l'importance du terrassement à mener pour reconnecter le bras mais aussi des imprévus qu'on peut découvrir en creusant dans le lit majeur des cours d'eau telles que d'anciennes décharges. Une plus-value conséquente mais nécessaire pour trier les déchets et les matériaux, puis traiter les premiers et restituer les seconds au milieu naturel.



📷 Bras restauré - GER



📷 Renaturation des zones de chantier par semis d'espèces locales - GER



📷 Réouverture du bras - GER



📷 Bras restauré - AGOS



📷 Gestion des déchets extraits du site - GER

Travaux menés hors PPG : restauration d'une zone humide

Restauration d'une zone humide

En 2023, le PLVG a travaillé, en partenariat avec l'ONF, l'AREMIP et la commune d'Arras-en-Lavedan, sur un projet de restauration d'une zone humide d'environ 6 ha, dit « zone humide du bois de l'Abèd ».

Ce bois était une immense zone humide avant les années 60. Suite à la création du Fond Forestier National (FFN) en 1965, le bois a été drainé afin d'y planter des conifères pour l'exploitation du bois. La plantation aujourd'hui menacée par le Scolyte et la volonté communale de restaurer ce milieu ont conduit à la concrétisation d'un projet partenarial de restauration de zone humide, menés en 2 temps.

Phase 1 de 86 000 € HT, financée à 80% par l'AEAG, la Région Occitanie et le Parc National des Pyrénées, réalisée en 2024/2025 :

- Coupe de la plantation de conifères par la commune,
- Coupe de la végétation ligneuse, comblement ponctuel des fossés drainants et élaboration d'un plan de gestion de la zone humide, par le PLVG

Phase 2 de 68 800 € HT, prévue en 2025 (demande de financement à réaliser) :

- Création d'un sentier et panneaux pédagogiques, par la commune et le PLVG.



📷 Coupe des conifères, avec treuil aérien pour limiter la dégradation du sol



📷 Comblement des drains



📷 Installation de piézomètre pour suivre l'évolution de la zone humide



Natura : zoom sur quelques réalisations

Site « Gaves de Pau et de Cauterets »

Rétablissement de la continuité écologique pour la Loutre d'Europe sur la commune de Lau-Balagnas

À l'automne 2024, des travaux ont été réalisés sur le ruisseau du Bayou, au lieu-dit « Sabathès » à Lau-Balagnas, afin de restaurer la continuité écologique pour la Loutre d'Europe. Ce projet a consisté à remplacer un ouvrage routier inadapté au franchissement de la faune sous la route départementale 921, par une série de ponts cadres, intégrant un passage à sec en aluminium, adapté pour la faune sauvage. L'initiative fait suite à la découverte, en mars 2023, d'une Loutre d'Europe percutée par une voiture sur ce secteur.

La Loutre d'Europe étant inscrite au Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets », c'est à ce titre que le PLVG a accompagné la commune de Lau-Balagnas dans la mise en œuvre de ce projet innovant pour la vallée des Gaves.

Grâce à la mobilisation de plusieurs partenaires - le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, le Parc National des Pyrénées, la DDT65, le CEREMA et la commune de Lau-Balagnas (maître d'ouvrage délégué) — la réalisation a pu voir le jour. Le PLVG a assuré l'animation du groupe technique et a soutenu la commune dans la recherche de financements, ainsi que dans la constitution des dossiers administratifs.

Le coût total de l'opération s'élève à 67 000 € HT, financé à hauteur de 50 % par le Fonds Vert et de 20 % par le Parc National des Pyrénées.



 Pont cadre avec passage pour la loutre à Lau-Balagnas



Quelques kilomètres plus loin, SNCF Réseau Occitanie a également mené un projet de même nature.

Suite à l'affaissement d'un ouvrage, des travaux de réhabilitation étaient nécessaires à l'automne 2024. Les travaux étant localisés sur le site Natura 2000, la SNCF a contacté le PLVG pour un appui à l'évaluation des incidences. Cet ouvrage étant répertorié comme point noir pour la Loutre d'Europe d'après une étude menée par le PLVG en 2020, le PLVG a proposé à la SNCF Réseau Occitanie d'intégrer un passage à sec pour sécuriser la traversée de la voie ferrée pour la Loutre d'Europe.

Chose faite, une banquette en aluminium a été apposée dans le nouvel ouvrage. Quelques mois plus tard une visite sur site a permis de confirmer l'utilisation du passage à sec par la Loutre d'Europe avec l'observation d'épreintes dans le dispositif et à la sortie.

Ces réalisations sont de belles victoires collectives pour la sauvegarde de la biodiversité et des signaux forts en faveur d'actions concrètes sur notre territoire.



Ouvrage SNCF
avec installation d'une banquette aluminium

Site « Tourbière et lac de Lourdes »

Sortie contée en rafting sur le lac de Lourdes

Le 10 juillet 2024, une trentaine de participants, habitants de Lourdes et de la vallée, ont découvert le site Natura 2000 sous un angle inédit. À partir de 20h, par groupes de dix personnes, ils ont embarqué à bord de raftings pour une balade sur le lac de Lourdes, payant à travers ce cadre naturel exceptionnel.

Cette sortie avait pour objectif de sensibiliser les participants aux richesses écologiques du site. Pour accompagner cette expérience, une conteuse professionnelle a ponctué la navigation de trois récits inspirés de la biodiversité locale : l'un consacré aux insectes saproxyliques, en particulier le Lucane Cerf-Volant et le Grand Capricorne, deux espèces d'intérêt communautaire ; un autre dédié au Fadet des Laïches, papillon emblématique de la tourbière de Lourdes ; et enfin, un dernier conte sur la Loutre d'Europe, visiteuse régulière du lac.

Après environ 1h15 de navigation, les groupes ont regagné la berge sous un magnifique coucher de soleil, ravis de cette immersion à la fois ludique et éducative.

Cette animation, proposée gratuitement grâce aux financements Natura 2000 (FEADER et Région Occitanie) et à l'encadrement de Vertical'O, pourrait être reconduite à l'avenir afin de poursuivre la sensibilisation des habitants à la préservation de leur patrimoine naturel.



Un nouvel environnement de travail

pour la régie du PLVG

La régie est la cheville ouvrière du PLVG. Constituée de deux unités, la Brigade Verte et l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI), elle assure plusieurs missions :

- Mise en œuvre de la compétence GeMAPI via des travaux de restauration en rivière et de prévention des inondations,
- Entretien de la voie verte et mise en œuvre des projets cyclo,
- Réinsertion de personnes éloignées de l'emploi.

Les agents travaillent régulièrement à proximité voire dans les cours d'eau et zones humides. Il est donc important qu'ils puissent se changer dans des vestiaires isolés et chauffés et sécher leurs équipements et vêtements de travail.

En parallèle, l'accompagnement professionnel des personnes en insertion par le biais de formations, d'ateliers, d'entretiens... nécessite des salles de travail. Ces démarches sont primordiales pour garantir le retour à emploi.

Les ateliers basés à Saint-Savin n'étant pas isolés, des travaux de rénovation ont été entrepris en 2024 afin de réduire les consommations énergétiques et améliorer les conditions de travail des agents.

Ces travaux d'un montant de 155 000 €HT, auxquels la régie a participé, ont été réalisés grâce au soutien de l'Etat et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.



📷 Travaux de maçonnerie réalisés par l'ACI



📷 Une salle informatique isolée et chauffée



📷 Des nouveaux vestiaires, organisés, chauffés et isolés



📷 Un nouvel escalier, sécurisé

L'Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I.)

2024, l'année de la diversification !



Faisant partie intégrante du PLVG, l'ACI est une structure d'insertion par l'activité économique. L'ACI propose à des personnes pouvant rencontrer des difficultés sociales et professionnelles notamment, une activité professionnelle couplée à un accompagnement spécifique.

L'objectif principal est d'accompagner les agents en parcours vers l'emploi durable.

L'activité support

- L'ACI continue d'intervenir dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du PLVG.
- Les salariés en parcours ont œuvré cette année encore dans le cadre d'un marché d'insertion contractualisé avec le Département des Hautes-Pyrénées – 3000 heures de fauchage en bord de routes.
- La diversification : en fin d'année 2024, à la suite de la rénovation (gros œuvre) de l'atelier technique de Saint-Savin par des artisans, le projet de diversification des supports d'activité a pu voir le jour. L'ensemble des salariés a participé à des travaux de peinture en bâtiments, des petits travaux de maçonnerie et menuiserie.
- Le gain de compétences de nos salariés contribue à valoriser les personnes en parcours d'insertion et permet d'ouvrir le champ des possibles pour l'élaboration des projets professionnels, la recherche d'emploi et le développement des partenariats.

L'équipe encadrante

Constituée de deux encadrants techniques d'insertion, une conseillère en insertion professionnelle, un responsable insertion et soutenue par l'ensemble de l'équipe du PLVG, applique, dans la continuité des années précédentes, la méthode AFEST qui repose sur un principe : « tout le monde est employable »

Les chiffres 2024

24 personnes accompagnées

1 200 heures d'immersion

dans des entreprises et services partenaires réalisées pour découvrir des métiers, secteurs d'activités, confirmer un projet professionnel ou encore initier une démarche d'embauche

444 heures d'ateliers

socio-professionnels réalisées : salons de l'emploi, visites d'entreprises, travail sur la mobilité...

211 entretiens individuels d'accompagnement

Diversité des travaux



L'année 2024 a été une année de changement pour le service avec la mise en place de la redevance annualisée sur les contrôles de bon fonctionnement des installations.

Depuis la création du service, la redevance était au forfait. L'utilisateur payait le contrôle après chaque visite, c'est-à-dire tous les 8 ans. Afin d'équilibrer le budget, le tarif de ce contrôle, qui représente près de 85% des recettes, a dû être augmenté au fil de temps (baisse, puis arrêt des aides de l'Agence de l'Eau, évolution du coût du travail).

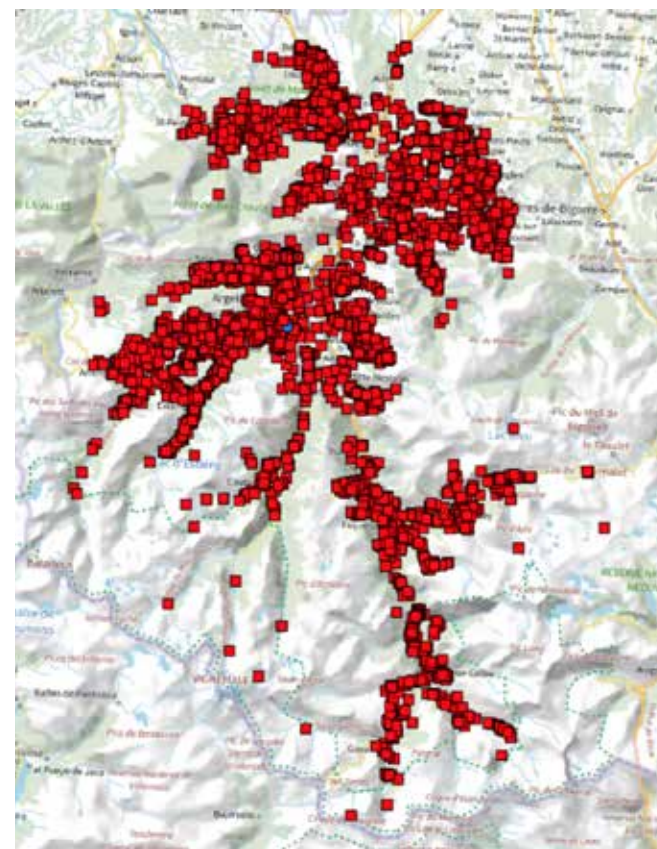
Aussi, pour garantir une sécurité financière, une équité de traitement des usagers devant la redevance et offrir une facilité de paiement, les élus ont souhaité annualiser la redevance de contrôle de bon fonctionnement. Ainsi, depuis le 1er janvier 2024, au lieu de payer 176€ tous les 8 ans, les usagers payent 22€ tous les ans. Ce coût comprend la visite sur site, la rédaction du rapport mais surtout le travail de conseil et d'accompagnement qu'assurent au quotidien les deux techniciens.

La mise en place de cette annualisation a nécessité un véritable travail d'enquête afin de recenser et élaborer la base de données la plus fiable possible. **Ce ne sont pas moins de 12 000 dossiers créés depuis 2003 qu'il a fallu trier, mettre à jour et localiser, pour arriver aux 4 200 installations présentes sur le territoire.**

Un courrier d'information a ensuite été adressé aux 4 200 usagers avec de nombreux retours qui ont encore fait évoluer la base de données. Au second semestre, les facturations ont été envoyées au fur et à mesure afin de pouvoir répondre aux nombreuses interrogations des usagers sur cette nouvelle « taxe » et corriger les erreurs.

Grâce au partenariat mis en place avec le Trésor Public d'Argeles, le taux de recouvrement de cette redevance pour l'année 2024 a été de 97%. Ce résultat exceptionnel pour une première année d'annualisation a permis de redresser le budget et de se doter d'un logiciel métier qui permettra au service de se professionnaliser et d'accompagner au mieux les 4 200 usagers du territoire.

Ce travail a également permis de mieux faire connaître le SPANC et ses missions (conseils, service entretien, contrôles...) encore méconnu malgré les 20 ans d'existence sur le territoire !



 Carte de localisation des 4 200 usagers





Prévention des inondations





Études menées en 2024

Ayné

Le projet d'aménagement du ruisseau d'Ayné sur la commune de Jarret consiste à créer :

- Un bassin constituant un piège à matériaux, afin de réduire les dépôts en crue sur Ayné et ainsi limiter les inondations actuelles en aval et améliorer l'habitat potentiel de l'écrevisse à pattes blanches,
- Une réhausse du chemin rural visant à rediriger les débordements en crue vers le ruisseau pour limiter le risque d'inondation du bourg d'Ayné.

La conception et les démarches réglementaires ont été réalisées en 2024. Les travaux seront réalisés en 2025 pour un montant estimé de 65 000 €HT, financés à 37% par l'Etat.



📷 **Projet de piège à matériaux à Ayné**

Clavanté-Concé

L'étude de faisabilité de Clavanté-Concé vise à étudier des scénarios complémentaires de réduction du risque d'inondation pour la D920, le parking de Clavanté, les commerces (Carrefour Montagne, Intersport, station essence et garage), les deux bâtiments de la zone d'activité et une habitation privée sur Concé.

Les scénarios complémentaires consistent à :

- Délocaliser les enjeux exposés au risque d'inondation et à réaliser des travaux de renaturation du Gave de Cauterets,
- Protéger les enjeux sans réaliser d'ouvrage de type système d'endiguement.

Les conclusions de cette étude seront présentées en 2025. D'un montant de 98 000 €HT, elle a été financée à 80% par l'Etat, l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le reste à charge a été réparti entre la commune de Cauterets et le PLVG.



📷 **Clavanté-Concé en 2013**

Le Souet

Le Souet a été canalisé dans les années 1960-1970 sur 80 m dans sa traversée de la partie urbaine de la commune de Gaillagos. Le projet consiste en la réouverture du cours d'eau avec des objectifs multiples : réduire le risque d'inondation, permettre une reconquête de l'habitat par la faune et la flore inféodées aux milieux aquatiques, valoriser les berges avec des techniques mixtes (enrochements et génie végétal) et valoriser le patrimoine bâti de la commune en lien avec le cours d'eau.

La conception et les démarches réglementaires ont été réalisées en 2024 pour un montant de 83 000 € HT. Les travaux seront réalisés en 2025, pour un montant estimé à 1 120 000 €HT. Le tout, financé à 66% par l'Agence de l'Eau, l'Etat et la fondation du patrimoine. Le reste à charge est réparti entre la commune et le PLVG.



📷 **Actuel et futur tracé du cours d'eau**

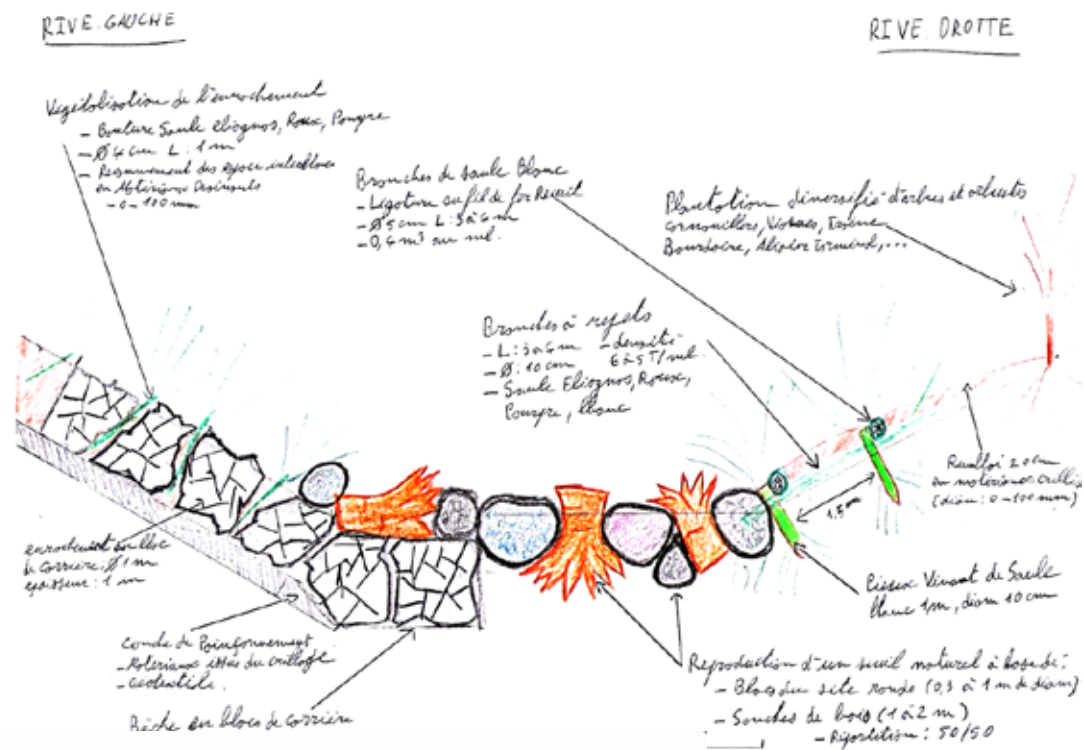
Études menées en 2024

Yse aval

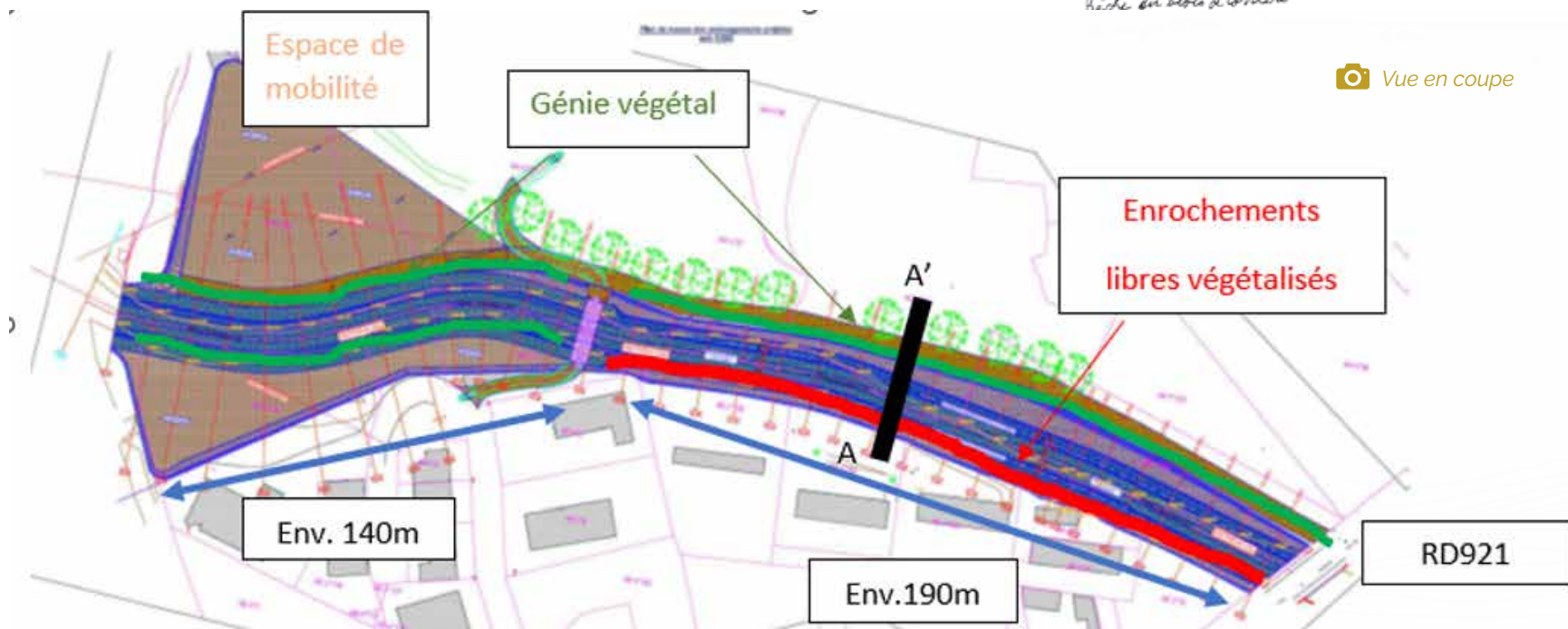
Le PLVG a réalisé en régie une étude de faisabilité sur le projet de l'Yse aval en concertation avec la commune de Luz-Saint-Sauveur et les partenaires financiers.

Cette étude a permis d'avoir un accord de principe pour des financements supplémentaires de la part de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Régional Occitanie pour la réalisation de ce nouveau projet essentiellement fondé sur des protections en génie végétal et génie mixte.

Un avant-projet sera produit en 2025 par un prestataire extérieur sur lequel les élus du PLVG auront à se prononcer fin 2025.



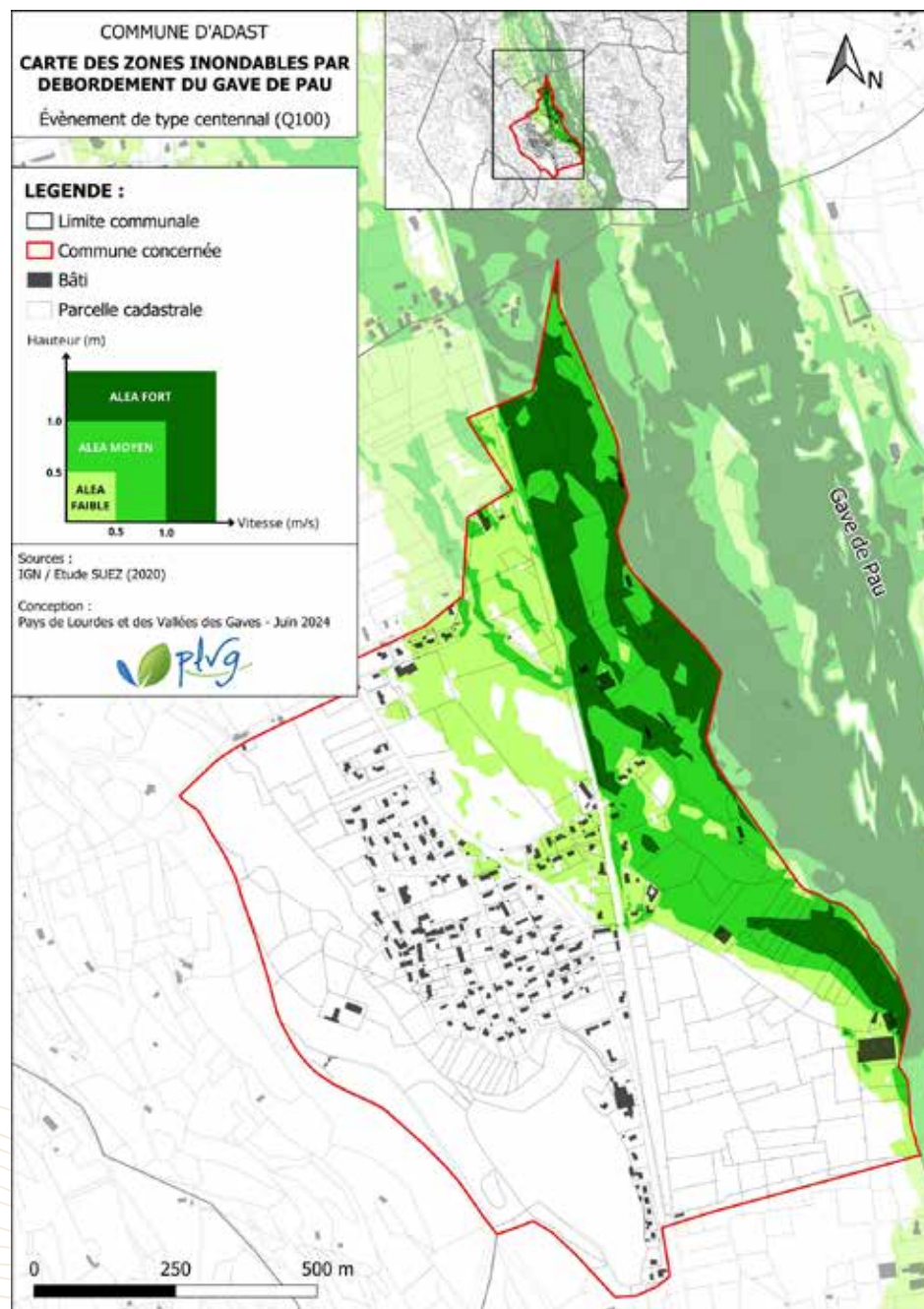
Vue en coupe



Vue en plan



Atlas des zones inondables



Le PLVG a fait réaliser plusieurs études hydrauliques conduisant à la conception de cartographies des zones inondables du territoire. Ces atlas de zones inondables font l'objet d'échanges avec les services urbanisme des intercommunalités (CATLP et CCPVG) et les services de l'Etat. Lorsqu'elles seront validées, elles seront diffusées auprès des communes et mises en ligne sur le site internet du PLVG.

Ces documents visent à venir compléter les informations existantes comme les Plans de Préventions des Risques (PPR) d'Inondation ou à fournir un porté à connaissance pour les communes ne disposant pas de PPR.

BUDGET

- **Stagiaire cartographie : 3.500 €**
- **Financement : PLVG 100%**



Adast lors de la crue de 2013

Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation

(SLGRI)

En 2021, un arrêté identifie la commune de Lourdes comme Territoire à Risque Important d'inondation (TRI) avec plus de 200 habitants permanents et 1000 emplois exposés aux crues du gave de Pau, dans le cadre de la Directive européenne inondation et du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne.

Le PLVG, en tant que structure porteuse de la SLGRI a donc élaboré en concertation avec les partenaires techniques et financiers ce document stratégique. Il s'est appuyé sur deux études menées en 2023 :

- Scénario basé sur une solution de type protection collective mise en œuvre par la collectivité, issu des nombreuses études réalisées après les crues de 2012 et 2013
- Scénario basé sur une solution de type protection individuelle mise en œuvre par la collectivité (diagnostic) et les particuliers (travaux).

Le scénario qui s'oriente vers des protections individuelles remporte l'adhésion des élus du PLVG et de Lourdes car aucune solution dite « collective » ne s'est avérée pertinente pour protéger les personnes et les biens.

La SLGRI a été présentée en COPIL GEMAPI en mars 2024 et en commission inondation de bassin (CIB) en juillet 2024. Le préfet des Hautes-Pyrénées a validé cette SLGRI par arrêté le 17 décembre 2024.



Bon à savoir

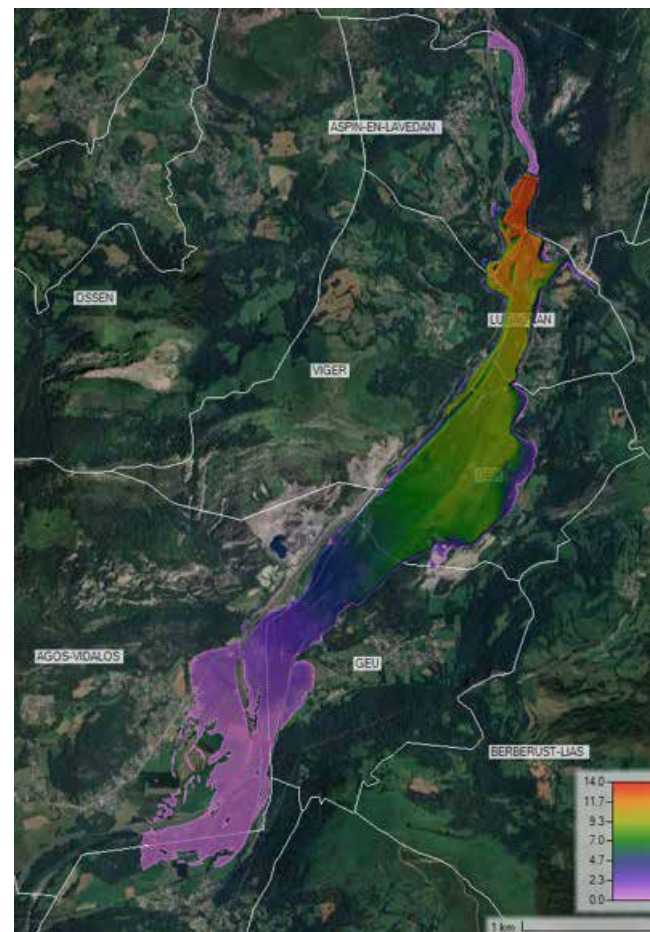
Les diagnostics de vulnérabilité qui consistent à chiffrer les travaux de protection individuelle à mettre en place sur le bâti (batardeau, rehausse de compteur électrique...) pour les biens à usage d'habitation ou à usage commercial sont financés à 100% par l'Etat, le Conseil Régional Occitanie et le PLVG. Les travaux de réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation peuvent être financés jusqu'à 80% par l'Etat.

Lourdes

Bassin écrêteur ou réduction de la vulnérabilité

A la demande des socio-professionnels de Lourdes, le PLVG a réalisé une étude complémentaire de modélisation hydraulique 2D d'un barrage écrêteur des crues à l'amont de Lourdes, visant à protéger la ville contre les inondations.

Pour qu'une crue de type juin 2013 ne génère pas de dommage sur Lourdes, il faudrait créer un barrage de 20 m de haut conduisant à inonder plus de 400 bâtiments sur les communes situées à l'amont de Lourdes. Ce scénario n'est pas acceptable.



📷 Simulation d'un bassin écrêteur en amont de Lourdes



Régularisation des systèmes d'endiguement

Sur le territoire des Vallées des Gaves, le PLVG dispose à ce jour d'un arrêté préfectoral de classement délivré pour les 3 systèmes d'endiguement (SE) de classe C (moins de 3 000 personnes protégées) :

- SE du Bernazau sur la commune de Sassis autorisé en 2022
- SE du gave de Cauterets sur les communes de Pierrefitte-Nestalas et Soulom régularisé en août 2024
- SE du Riu Gros sur la commune de Geu régularisé en décembre 2024

Chacun de ces systèmes d'endiguement composé d'une ou plusieurs digues concourt à la protection d'un territoire appelé « zone protégée ». Dans le cadre d'études de dangers, le PLVG a défini un niveau de protection qui peut différer en fonction du contexte local (aléa, nature des ouvrages...) et qui a pu nécessiter, pour certains ouvrages, de travaux de confortement de nature à pérenniser leur fonctionnalité dans le temps.

Durant toute la vie de ces ouvrages, le PLVG devra assurer une gestion courante visant à l'entretien de la végétation et des ouvrages de génie civil ou à des visites d'inspection susceptibles d'identifier de potentiels désordres. Le syndicat doit également s'organiser pour surveiller les ouvrages en période de crue.



📷 SE du gave de Cauterets



📷 SE du Riu Gros à Geu



📷 SE du Bernazau à Sassis

Zoom sur les travaux de confortement du système d'endiguement du gave de Cauterets

Le PLVG est gestionnaire du système d'endiguement du gave de Cauterets sur les communes de Pierrefitte-Nestalas et de Soulom. Cet ouvrage protège près de 1 000 habitants.

A ce titre, un dossier d'autorisation a été déposé en août 2022 par le PLVG pour le régulariser et y autoriser des travaux de confortement. Après une enquête publique d'un mois au printemps 2024, le PLVG a obtenu l'arrêté d'autorisation en août 2024.

Les travaux, qui ont consisté à conforter la berge rive gauche en enrochements bétonnés avec sabot et bêche sur une cinquantaine de mètres, se sont déroulés sur deux mois entre septembre et octobre 2024.

Les travaux ont été réalisés en limitant l'impact sur les milieux aquatiques avec une pêche électrique de sauvegarde préalable et des travaux réalisés hors d'eau.

Les études et travaux ont coûtés 267 000 € HT, financés à 80% par l'Etat et la Région Occitanie.



Travaux d'entretien 2024

Travaux d'entretien du Bastan et de l'Yse

Les ouvrages de protection réalisés contre les inondations sur le Bastan et l'Yse post crue juin 2013, situés au niveau des communes de Barèges et Luz-Saint-Sauveur, ont fait l'objet d'une phase d'entretien.

Cette intervention a consisté à gérer l'ensemble des végétaux qui se sont développés en lit mineur et sur les enrochements en berges. Ainsi, plus de 20 000 m² de divers végétaux essentiellement des espèces exotiques envahissantes ont été coupés puis broyés.

Cette action essentielle au bon fonctionnement des ouvrages de protection a mobilisé des moyens humains spécialisés dans les travaux en hauteur, pour un montant de 74 000 € HT.



📷 Avant intervention sur le Bastan à Barèges



📷 Après intervention sur le Bastan à Barèges



📷 Avant intervention sur l'Yse à Luz-Saint-Sauveur



📷 Après intervention sur l'Yse à Luz-Saint-Sauveur



Travaux d'entretien 2024

Travaux d'entretien du système d'endiguement du gave de Cauterets

Une phase d'entretien de la végétation du système d'endiguement du gave de Cauterets a eu lieu durant le mois de septembre, une période favorable à ce type d'intervention avec des niveaux d'eau très bas.

Cette action menée et suivie par le PLVG a fait appel à des compétences extérieures pour mener à bien ces travaux qui se sont déroulés sur l'ensemble du linéaire du système d'endiguement (environ 1500 ml), pour un montant de 16 000 €HT.



📷 Intervention avec une entreprise spécialisée dans les travaux en hauteur



📷 Avant intervention système endiguement gave Cauterets



📷 Après intervention système endiguement gave Cauterets

Travaux d'entretien 2024

Travaux d'entretien des plages de dépôts à Marsous

Construits en 2019 à la suite de la crue de 2018 qui a impacté la commune d'Arrens-Marsous, ces ouvrages situés sur les cours d'eau le Lingé et le Coustette ont pour rôle de piéger les matériaux charriés par les cours d'eau en période de crue et ainsi limiter les risques d'inondations sur les biens et les personnes qui se trouvent juste à l'aval de ces deux réalisations.

Pour leur bon fonctionnement, la coupe de la végétation et l'enlèvement des matériaux ont été effectués (pour un montant de 10 000 €HT), garantissant ainsi leur opérationnalité de stockage des matériaux en cas de fort évènement.



📷 Plage de dépôt Lingé sur Marsous avant/après



📷 Plage de dépôt Coustette sur Marsous avant/après





De nouveaux outils de surveillance

des systèmes d'endiguement

Depuis juin 2021, le PLVG a créé un dispositif d'astreinte visant à assurer la surveillance de ses 3 systèmes d'endiguement (Bernazau à Sassis, Riu Gros à Geu, Gave de Cauterets à Pierrefitte-Nestalas et Soulom) en toutes circonstances, de jour comme de nuit. Afin d'anticiper et gérer au mieux les crues sur les cours d'eau à risque, l'organisation du PLVG repose sur :

- Une équipe de 9 agents susceptible d'être mobilisée en fonction du danger attendu
- Un livret opérationnel d'astreinte intégrant des fiches et cartes réflexes dans le cadre d'un Plan d'intervention gradué (vigilance, préalerte, alerte) ainsi qu'un annuaire de crise recensant les coordonnées des différents acteurs impliqués
- Des outils de communication spécifiques, et notamment une application mobile pour le transfert des numéros d'astreinte, facilitant le roulement entre agents
- Un réseau hydrométéorologique propre constitué d'échelles de crues, de capteurs de hauteur d'eau, de pluviomètres et de caméras pour surveiller la réaction des cours d'eau à distance
- Des conventions avec les communes concernées afin de définir le « qui fait quoi » en période de crue

Dans le courant de l'année 2024, le PLVG a implanté de nouveaux outils de surveillance afin de consolider son dispositif opérationnel. Ainsi, des pluviomètres automatiques ont été installés sur les bassins versants concernés pour mieux anticiper les épisodes intenses localisés.

Par ailleurs, des caméras intelligentes capables de détecter automatiquement la hauteur d'eau au droit des sites surveillés ont été acquises par le PLVG dans le but d'apprécier plus fidèlement l'évolution des crues. Les images captées toutes les 5 min par les caméras permettent ainsi de se situer par rapport aux seuils de vigilance et au niveau de protection des ouvrages grâce à une mire virtuelle incrustée dans l'image par réalité augmentée.

L'ensemble des données hydrométéorologiques sont visualisables en temps réel sur des superviseurs dédiés. L'achat des fournitures et l'installation a coûté 64 000 € HT, financés à 50 % par l'Etat et 15 % par la Région Occitanie.



Exemple de caméra sur le système d'endiguement du Bernazau

La gestion des crues

Septembre 2024

Le territoire des Vallées des Gaves a connu un mois de septembre particulièrement agité, deux épisodes pluvio-orageux intenses venant se succéder, l'un sur le piémont en soirée du 2 septembre, l'autre en fond de chaine du 6 au 7 septembre.

Evènement du 2 septembre 2024

La vallée de Castelloubon a connu des intempéries très localisées en soirée du 2 septembre, particulièrement sur le village de Cheust. Les cumuls pluviométriques estimés autour 60 à 70 mm en moins de 2h ont entraîné : le débordement de l'Oussère et l'apport de matériaux sur des biens à usage d'habitation et agricole, obstruction d'un pont départemental, comblement et changement de tracé du lit du torrent.

Les travaux d'urgence, pour un montant de 3 500 €HT, ont consisté à :

- **Désencombrer le lit mineur du cours d'eau sur un linéaire d'environ 10 m par enlèvement de branches et d'environ 50m³ de sédiments.**
- **Reconstituer le profil du cours d'eau initial sur un linéaire de 20 m en aval du pont.**

AVANT



APRÈS



Reconstitution du profil du cours d'eau à Cheust



La gestion des crues

Septembre 2024

Évènement du 6 et 7 septembre

Le gave d'Héas a connu une crue exceptionnelle la nuit du fait de 190 mm de pluie en 24h à Gavarnie (village), avec des valeurs d'environ 250 mm sur les crêtes des cirques de Troumouse et de Gavarnie.

EDF a mesuré lors de cet événement un débit maximum provisoire de pointe de 400 m³/s au barrage de Gèdre qui se situe en aval de la confluence des gaves d'Héas et de Gavarnie.

La période de retour de l'évènement est estimée à 50 ans sur le Gave d'Héas et à 10 ans à Lourdes.

Cet événement a généré les principaux dommages suivants :

- Pont communal du gîte du « Refuge » et passerelles situées en aval emportés
- Route départementale et communale emportées le long du gave d'Héas et du gave de Gavarnie
- Inondations d'habitations sur le secteur de Ribère-Debat par le gave d'Héas
- Affouillements d'habitations ou de gîtes le long du gave d'Héas et de l'Aguila

Travaux d'urgence réalisés sur le gave d'Héas (20 000 €HT) :

Les travaux ont consisté à mettre en sécurité les enjeux par des ouvrages de protection constitués par les matériaux alluvionnaires prélevés dans le lit de la rivière. L'ensemble des travaux a été réalisé à l'aide d'une seule pelle mécanique disposant d'huile végétale et intervenant dans le lit mineur du cours d'eau.

Secteur confluence gave d'Héas et gave de Gavarnie :



📷 Secteur confluence – post-crue 2024 avant travaux



📷 Secteur confluence – post-crue 2024 après travaux d'urgence

Secteur Ribère-Debat :



📷 Epi déflecteur édifié en urgence pour réduire inondation le 08/09/2024

L'épi a été réalisé avec les matériaux du site prélevé juste en amont des maisons d'habitation de façon à renvoyer le gave d'Héas à sa place d'avant crue à savoir en rive gauche.

La gestion des crues

Septembre 2024

Secteur du gîte dit « Coulet » :



📷 Secteur d'intervention avec la mise en place du merlon de protection en amont des enjeux le samedi 5 sept 2024



L'épi déflecteur mis en place en rive droite du gave d'Héas visait à protéger le gîte Coulet et de limiter l'érosion de la route départementale encore présente en rive droite. L'épi a été réalisé avec les matériaux alluvionnaires du site.

📷 Protection en place après travaux



Des images drone pour la reconnaissance des dégâts

Seulement 2 jours après la crue du 7 septembre 2024, le PLVG a mené une mission de reconnaissance aérienne au moyen d'un drone afin de disposer d'une vision globale de la situation (dégâts aux bâtiments et infrastructures sinistrés, état des ouvrages de protection, conditions d'écoulements des cours d'eau, érosions de berges et dépôts de matériaux, présence éventuelle d'embâcles).

Le drone est un outil innovant pour capitaliser l'information sur les crues et mieux comprendre le fonctionnement des bassins versants qui ont tous leurs particularités en termes de réponse à des événements hydrologiques majeurs tels que la crue du 7 septembre 2024. Le PLVG dispose ainsi en interne de 2 drones aux caractéristiques différentes qui participent à ses missions opérationnelles de gestion des cours d'eau ou de communication auprès des acteurs et du grand public.



La gestion des crues

Septembre 2024

Sur le Gave de Pau – glacis de Beaucens

Cet ouvrage hydraulique, situé sur l'ancienne décharge de Beaucens, a été conçu à la suite de la crue de juin 2013 afin de limiter les risques d'inondations sur les biens et les personnes de la plaine d'Adast. Le bras de décharge a pour rôle de diviser, répartir les flux d'eau. Son rôle est essentiel à l'équilibre du fonctionnement de l'ouvrage hydraulique. Le musoir et les barrettes permettent de maintenir cet équilibre. Les dégâts occasionnés lors de la crue de septembre, ne permettaient plus d'assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage. Il y avait un risque de forte dégradation de l'ouvrage avec un possible changement de lit du gave de Pau dans le bras de décharge. Ce scénario est à éviter pour le maintien du bon fonctionnement de la zone.

Les travaux, pour un montant de 24 000 €HT, ont consisté à :

- **Reprendre des barrettes comme à l'initial avec de l'enrochement libre de carrière et du site pour les plus accessibles : 50 ML**
- **Reconstruire le musoir en enrochement : 100 m²**
- **Etaler des matériaux à l'entrée du bras de décharge : 1 500 m²**



📷 *Barrette dégradée à l'entrée du bras*



📷 *Après les travaux de reprise de la barrette*



Développement du territoire



Mission Tourisme Vélo

La marque Altamonta

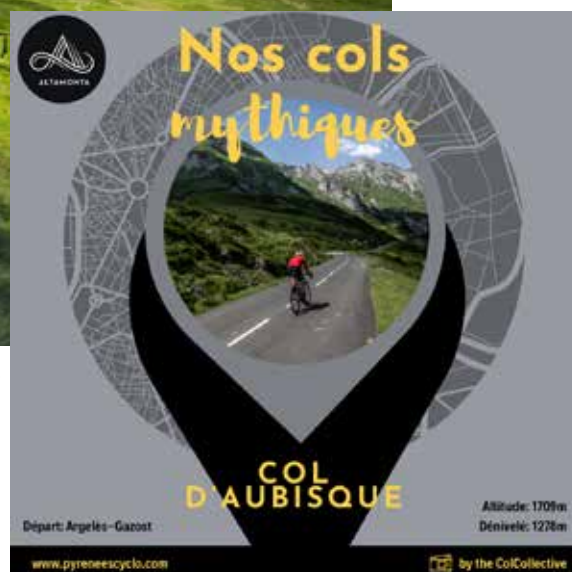
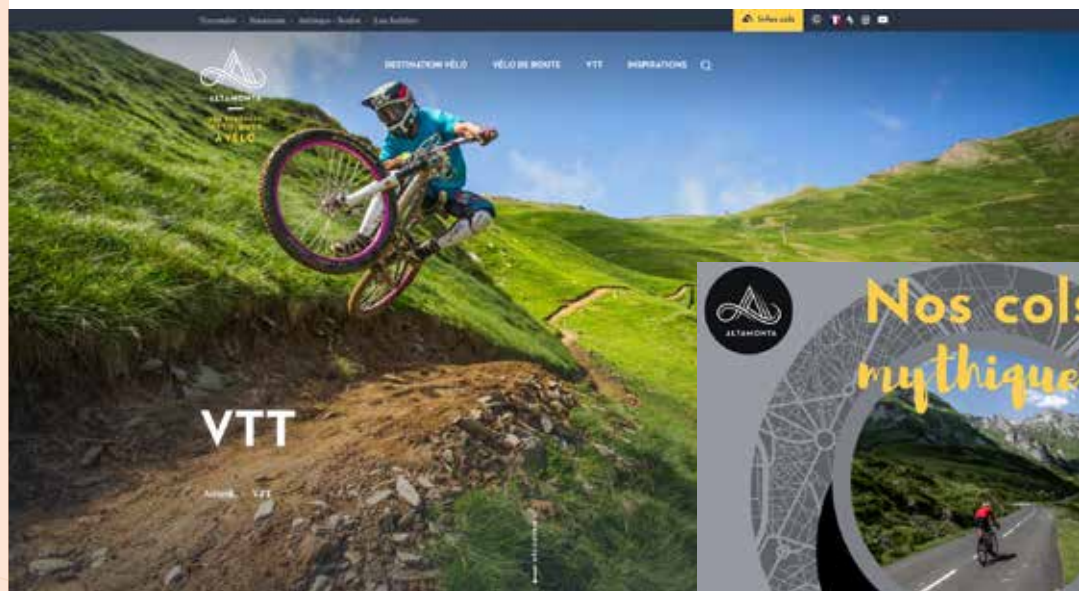


En partenariat avec les offices du tourisme, le PLVG anime depuis une dizaine d'années, un réseau d'acteurs, sous la marque Altamonta. Intégrer Altamonta, c'est participer à améliorer l'accueil des clientèles à vélo, assurer la qualité des sites et des itinéraires vélo, VTT,

Le site internet www.pyrenees-cyclo.com référence les sites labellisés Altamonta, des itinéraires, des événements et offre une vitrine pour que les touristes préparent leur séjour.

L'année 2024 a été consacrée à une mise à jour du site internet, un nouveau plan de communication des kits pour les hébergeurs labellisés (4 nouvelles labellisations en 2024), à la gestion du compte Instagram et à la création d'un compte Facebook.

www.pyrenees-cyclo.com





Une étude sur la gouvernance et la stratégie vélo

Depuis plus de 10 ans, la mission tourisme a pris le parti pris d'un positionnement offensif sur le développement de la filière vélo. Depuis, la pratique du vélo a changé, les compétences des collectivités ont évolué et à ce jour, les acteurs engageant des actions en faveur de la filière vélo sont nombreux avec parfois, des actions isolées.

Dans ce cadre, le PLVG a lancé une étude en 2024, pour redéfinir le « qui fait quoi » et travailler sur la stratégie vélo du territoire. Cette étude comprend :

- Un diagnostic de la filière vélo : état des lieux sur l'offre, les acteurs, les attentes, le périmètre d'actions, accompagné d'un benchmark
- La définition d'une ambition stratégique : quelle posture selon les filières vélos
- Des scénarii de gouvernance en termes de faisabilité et coûts.

Mai à vélo

Le PLVG a participé à l'évènement Gour-Mai à vélo organisé avec les communes d'Argelès-Gazost (25 mai) et Lourdes (26 juin). Ces balades contées et gourmandes ont réunies 80 participants.



 A Argelès-Gazost



 A Pierrefitte



 A Lourdes



 A Argelès-Gazost

Voie verte des Gaves

De nouveau labellisée Tourisme et Handicap

En 2024, les améliorations et travaux réalisés par le PLVG et les communes traversées par la voie verte, ont permis de :



- Obtenir plus de 93% de réponses aux critères pour la labellisation
- Répondre aux 4 déficiences : visuelle, mentale, auditive et motrice
- Pour une durée de 4 ans



Patrimoine en Balade

Suite au plan de communication lancé en 2023, un nouveau livret est disponible aux offices du tourisme, depuis 2024. Il recense 21 balades, à parcourir avec l'application numérique, racontant l'histoire, des anecdotes, des secrets, ... de chaque lieu.



Une année riche en actions de sécurisation et sensibilisation



Diagnostic du pont de fer pour répondre à l'obligation de suivi tous les 6 ans. Résultat : bon état général

Coût : 14 000 €



Pose d'appuis vélos en plusieurs lieux

Coût : 2 000 €



Sensibilisation sur la néosporose

Coût : 15 000 €



Pose de signalétique directionnelle et de sécurité routière.

Coût : 8 500 €

LE PLVG REMERCIE SES MEMBRES, SES PARTENAIRES ET SES FINANCEURS :



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



AFEST

Action de Formation
en situation de travail

CATZH

Cellule d'Assistance
Technique des Zones
Humides

C-PRIM

Centre Pyrénéen des
Risques Majeurs

CDDI

Contrat à Durée
Déterminée d'Insertion

CIP

Conseiller en Insertion
Professionnelle

CPIE

Centre Permanent
d'Initiatives pour
l'Environnement

CSVb

Commission Syndicale
de la Vallée du Barège

DDT

Direction Départementale
des Territoires

DIG

Déclaration d'Intérêt Général

DLA

Dispositif Local
d'Accompagnement

DREAL

Direction Régionale de
l'Environnement, de l'Aménage-
ment et du Logement

EEE

Espèces Exotiques
Envahissantes

DOCOB

Document d'objectifs

EPCI

Etablissement Public
de Coopération
Intercommunale

ETP

Equivalent Temps Plein

FCTVA

Fonds de Compensation
de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FEADER

Fond Européen Agricole pour
le Développement Rural

FPRNM

Fonds de Prévention
des Risques Naturels Majeurs

GeMAPI

Gestion des Milieux
Aquatiques et Prévention
des Inondations

HPTE

Hautes-Pyrénées
Tourisme Environnement

IAE

Insertion par l'Activité
Economique

INRAE

Institut National de Recherche
pour l'Agriculture, l'alimentation
et l'Environnement

LEADER

Liaison Entre Action de
Développement de
l'Economie Rurale

OFB

Office Français pour
la biodiversité

ONF

Office National des Forêts

PAPI

Programme d'Actions de
Prévention des Inondations

PCS

Plan Communal de Sauvegarde

PEP

Programme d'Études Préalables

PETR

Pôle d'Equilibre Territorial
et Rural

PLVG

Pays de Lourdes et des Vallées
des Gaves

PGSZH

Plan de Gestion Stratégique des
Zones Humides

PI

Prévention des Inondations

PMSMP

Période de Mise en Situation
en Milieu Professionnel

PNP

Parc National des Pyrénées

PPG

Plan Pluriannuel de Gestion
des cours d'eau

RTM

Restauration des Terrains de Mon-
tagne

SAGE

Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux (à l'échelle plus
locale)

SDAGE

Schéma Directeur d'Aménagement
et de Gestion des Eaux (à l'échelle
des grands bassins-versants type
Adour-Garonne)

SHEM

Société Hydroélectrique du Midi

SLGRI

Stratégie Locale de Gestion
du Risque d'Inondation

SMBGP

Syndicat Mixte de Bassin du Gave de
Pau

SMAA

Syndicat Mixte Adour Amont

SPANC

Service Public d'Assainissement
Non Collectif

TRI

Territoire à Risque Important

VTA

Visite Technique Approfondie

VVG

Voie Verte des Gaves



Directeur de la publication :
Le Président Thierry Lavit

Responsable de la rédaction :
La Directrice Valérie Pallut

Imprimeur :
Conseil Imprime

Tirage :
300 exemplaires

Date de parution :
Juillet 2025

Numéro ISSN :
2729-112X

Mise en page :
Agence So'Happy

Crédits photos :
PLVG, Camille Chiray,
Valérie Pallut.

PLVG
4 rue Edmond Michelet
65 100 LOURDES

Tel. 05 62 42 64 98

contact@plvg.fr
www.plvg.fr

Facebook @petrplvg
Linkedin @PLVG

Rapport d'activités

2024